

Une analyse comparative des structures du chômage en Europe*

Dominique Gambier,
*Professeur de Sciences économiques
à l'École centrale de Paris,
Conseiller scientifique à l'OFCE*

Daniel Szpiro,
Chargé d'études à l'OFCE

L'aggravation du chômage est considérée comme une conséquence majeure d'une crise dont la particularité est d'être internationale. Une question surgit naturellement : puisque la même cause est partagée par tous les pays, qu'en est-il de ses effets ? On sait bien que les évolutions moyennes ont suivi des sentiers différents, mais peut-on discerner une tendance au rapprochement des structures du chômage ?

A travers une description du chômage européen sur la période 1973-1979, l'objectif de cette étude est de fournir un début de réponse à cette question importante en ce qu'elle détermine les possibilités et les limites d'une politique commune de l'emploi au niveau de la communauté.

Après avoir traité succinctement des problèmes de comparabilité, l'article décrit l'évolution du chômage global, en soulignant d'une part les décalages entre pays, d'autre part les évolutions divergentes de la dernière période. Une analyse des structures démographiques du chômage est menée afin d'étudier un éventuel resserrement des caractéristiques des chômeurs de chaque pays. On s'interroge ensuite sur le processus qui conduit au chômage (licenciement, démission, recherche d'un premier emploi ou reprise d'activité) et sur sa durée. La structure du chômage peut donc être analysée selon différents critères. En les prenant tous en compte, un essai de typologie des pays est proposé.

L'une des conclusions de l'article est que la crise ne semble pas avoir contribué à une convergence des structures du chômage. Ce n'est donc pas dans cette dimension que la crise est internationale. Une politique commune européenne de l'emploi devrait être suffisamment différenciée pour pouvoir tenir compte des caractéristiques socio-économiques de chaque pays.

* Cet article a été conçu dans le cadre du département des Etudes. Nous tenons à remercier Jean-Paul Fitoussi pour ses remarques critiques.

La dimension internationale de la crise est aujourd'hui admise par tous. Et pourtant, elle est très souvent absente de l'analyse du chômage. Au-delà des déterminants globaux, de la référence à la crise, c'est, dans notre pays, le chômage « français » qui fait l'objet d'attention, sans que celui-ci soit situé par rapport aux chômages des pays qui nous entourent. On parle d'ailleurs de politique spécifique de l'emploi ou de lutte contre le chômage, ce qui contribue un peu plus encore à renforcer ce caractère national. L'idée d'une synchronie des problèmes économiques dans les différents pays devrait pourtant conduire à une série de questions :

— les manifestations mondiales de la crise contribuent-elles à l'homogénéité ou à la différenciation des chômages nationaux ? Sur le plan des faits, qu'en est-il des structures de chômage dans les pays qui nous sont proches ? ;

— la spécificité éventuelle des structures nationales de chômage renvoie-t-elle aux caractéristiques du marché du travail et de son organisation, au système d'emploi propre à chaque pays ? Cette attention accordée au rôle médiateur du marché du travail dans les rapports du chômage à l'activité économique expliquerait l'importance des politiques spécifiques de lutte contre le chômage.

On voit l'intérêt pour la compréhension même du chômage français d'une approche qui dépasse largement le cadre de l'hexagone. C'est dans cette perspective que l'OFCE⁽¹⁾ a lancé un programme d'études sur l'emploi et le chômage permettant de resituer la réalité française dans son contexte européen. La comparaison des conjonctures peut être révélatrice des structures qui les génèrent ; mais la compréhension de ces dernières peut séparer les aspects conjoncturels des évolutions en cours des effets de société. L'objectif ultime de ce programme est d'étudier et expliquer les convergences ou divergences, actuelles ou futures, des politiques d'emploi des différents pays de la Communauté, ce qui constitue un préalable à l'analyse des possibilités et des limites d'une politique européenne de l'emploi conçu comme une réponse commune à des déséquilibres qui auraient même structure.

Cet article, première étape de ce programme, a pour objet une analyse comparative des structures du chômage dans les différents pays de la Communauté européenne. Descriptif, il se veut plutôt à l'origine d'une série de questions auxquelles la recherche devrait s'efforcer de répondre. Les étapes ultérieures permettront la mise en relation des structures de chômage avec les évolutions conjoncturelles, les caractéristiques du marché du travail de chaque pays et les politiques de l'emploi.

Le problème de la comparabilité des chômages

La comparaison des structures de chômage des différents pays de la Communauté européenne pose d'emblée, comme pour toute approche comparative, le problème de la cohérence des sources d'information.

(1) Dans le cadre du Département des Etudes.

Or les données sur le chômage sont fortement marquées par les habitudes sociales et culturelles d'une part, les structures administratives et la réglementation d'autre part⁽²⁾. La définition internationale du chômage, donnée par le BIT en 1954 laisse de nombreuses incertitudes sur les critères de recherche d'emploi, ou de disponibilité. Selon l'origine des informations, — données administratives ou enquêtes —, certaines populations (personnes en formation, étudiants, actifs malades, grévistes, primo demandeurs, travailleurs étrangers...) sont plus ou moins bien comptabilisées. Le système d'allocations chômage, le travail illégal contribuent eux aussi à perturber l'évaluation du chômage. Le risque est donc grand de comparer des données qui ne le sont pas, en raison même des spécificités nationales de l'outil statistique. La volonté de nous fonder sur une information statistique qui soit la plus cohérente possible, nous amène à utiliser l'enquête par sondage sur les forces de travail, qui a été peu utilisée jusqu'ici en France.

Depuis 1973 l'Office statistique des Communautés européennes organise tous les deux ans une enquête sur les forces de travail [3]. Celle-ci permet d'harmoniser les informations recueillies par les différents instituts statistiques nationaux, en précisant d'une part les conditions de l'enquête et surtout les principaux concepts qui sont à la base de cette information. C'est ainsi qu'en ce qui concerne le chômage, l'enquête précise la nature de la disponibilité du chômeur, le type d'emploi qu'il recherche, les circonstances de sa mise au chômage [4]... Cette enquête, dont les résultats pour 1973, 1975, 1977 et 1979 sont aujourd'hui disponibles, permet donc d'avoir des informations dont le degré de comparabilité sans être parfait est néanmoins très satisfaisant, et en tout cas meilleur que celui que l'on obtient en utilisant de façon brute les données nationales⁽³⁾.

Un deuxième choix méthodologique a été celui d'outils statistiques destinés à faciliter une comparaison des structures de la façon la plus synthétique possible. Nous nous sommes arrêtés sur la classification hiérarchique et sur l'analyse en composantes principales. Ces méthodes permettent de synthétiser un grand nombre de variables, significatives de la structure du chômage⁽⁴⁾. Elles fournissent donc une description — qui reste à expliquer — des rapprochements ou éloignements des structures nationales du chômage, en indiquant l'importance relative des facteurs qui sont à l'origine de cette différenciation.

Au-delà des limites qui leur sont propres, ces deux choix méthodologiques nous permettent d'assurer la cohérence et la synthèse nécessaires à la comparaison des structures du chômage.

(2) Nous renvoyons le lecteur pour une analyse détaillée des critères de mesure du chômage à « l'emploi et le chômage : critères de mesure » [4]. On y trouve entre autres une comparaison systématique des critères retenus dans chacun des pays de l'OCDE.

(3) La comparabilité dans le temps de l'enquête n'est pas toujours assurée, car la méthode d'échantillonnage a pu être modifiée, et le questionnaire a évolué pour inclure de nouvelles questions, en entraînant des changements dans l'ordre des questions. Il semblerait que ces facteurs soient peu importants en France, en RFA et en Italie, mais les informations concernant le Royaume-Uni et le Danemark sont un peu plus imprécises.

(4) Une présentation détaillée peut être trouvée dans l'ouvrage de M. Volle [5].

L'évolution globale des chômages nationaux

Avant de saisir les évolutions de la *structure* des chômages nationaux, il convient de bien cadrer les évolutions de leurs *niveaux*. Le tableau 1, comme les graphiques 1 qui lui correspondent, permettent un certain nombre de remarques :

— La première tient à l'évolution générale que l'on constate entre 1973 et 1979. S'il y a partout accroissement du niveau de chômage, celui-ci est loin d'être uniforme : certains taux sont multipliés par 4 ou 5 (l'Allemagne passe de 0,5 % à 2,4 %, la Belgique passe de 1,6 % à 7 %) tandis que d'autres augmentent beaucoup moins (les Pays-Bas passent d'un taux de 1,9 % à 3,3 %, l'Italie passe de 4 % à 5,3 %). Des accroissements aussi différents peuvent-ils conduire aux mêmes déformations de structure ? Il convient d'ailleurs de s'interroger sur l'origine de ces différences dans l'ampleur du chômage : existence avant la crise d'un chômage « structurel » important, et aptitude plus ou moins grande du marché du travail à absorber les perturbations ? Délais de réaction variables ? Politiques mises en œuvre qui ont pu différer certaines évolutions ?

— La seconde remarque porte non plus sur la photographie en 73 et 79 des évolutions, mais sur le cheminement qui conduit à un tel accroissement des taux. Là encore le graphique 1 traduit bien les différences qui caractérisent ces transformations. Un premier groupe de pays (l'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, le Danemark, l'Irlande) a cassé cette tendance à l'augmentation entre 77 et 79.

Pour ces pays la situation en 79 est certes plus dégradée qu'en 73, mais elle est meilleure que celle des années intermédiaires 75 et 77. Pour un deuxième groupe de pays (Belgique, France, Italie) la croissance des taux de chômage est continue depuis 1973, ce qui n'implique pas, à la différence des pays précédents, de compression de la structure du chômage en 1979.

A cet égard la position de la France est tout à fait intéressante :

- Avec le même taux de chômage (1,9 %) que les Pays-Bas en 1973, elle enregistre avec ce pays un écart de plus de 2 points en 1979 (5,4 % contre 3,3 %).
- C'est l'évolution inverse qui se produit par rapport à l'Italie.
- La position relative de la France et l'Allemagne n'est pas immuable : avec presque trois fois plus de chômeurs que l'Allemagne en 1973, la France se trouve dépassée par ce pays en 1975 (751 000 contre 705 000), mais connaît en 1979 une situation deux fois plus dégradée.
- Par rapport au Royaume-Uni, la situation française est nettement meilleure jusqu'en 1977, mais nettement plus dégradée en 1979⁽⁵⁾.

La croissance du chômage français semble donc s'être accélérée plus tard que dans les autres pays. Sa position relative est bonne en 1975

(5) Il faut noter que l'étude porte sur la période 73-79 : à cette dernière date la situation du Royaume-Uni est plutôt favorable et fort éloignée de celle de la période actuelle (taux de chômage de 13,8 % en août 82). C'est dire l'accélération de la dégradation de la situation de l'emploi dans ce pays.

avec un taux de 3,3 %. En revanche l'accélération du chômage se poursuit en 1977 et 1979 alors que ses partenaires (sauf la Belgique et l'Italie) connaissaient une baisse sensible de leur niveau de chômage. Là encore est-ce l'effet de politique spécifique, ou l'existence d'un délai de réaction ? Une étude sur plus longue période pourrait seule permettre une réponse à cette question.

Tableau 1 : Chômage global
... à partir de l'enquête sur les forces de travail.
Niveau et taux de chômage

	1973		1975		1977		1979	
	× 1 000	%	× 1 000	%	× 1 000	%	× 1 000	%
Allemagne	133	0,5	751	2,9	739	2,9	632	2,4
France	374	1,9	705	3,3	958	4,4	1 217	5,4
Italie	717	4,0	618	3,3	836	4,4	1 038	5,3
Pays-Bas	82	1,9	148	3,2	155	3,3	160	3,3
Belgique	59	1,6	119	3,2	215	5,7	268	7,0
Royaume-Uni	515	2,1	1 147	4,6	1 181	4,7	892	3,5
Irlande	—	—	107	9,6	101	9,2	87	7,2
Danemark	—	—	156	6,8	167	7,0	149	6,0
Europe des 9	—	—	3 752	3,7	4 353	4,2	4 445	4,2

Sources : [2], [3].

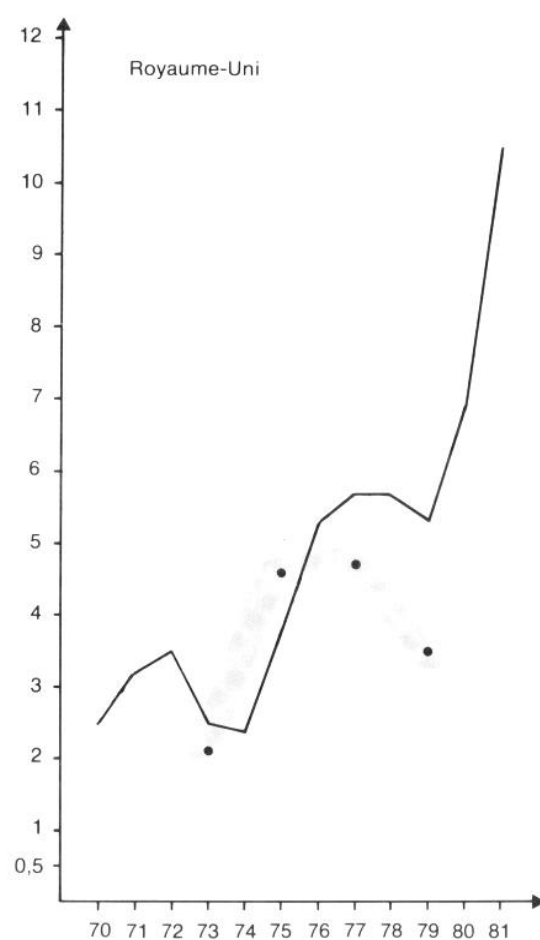
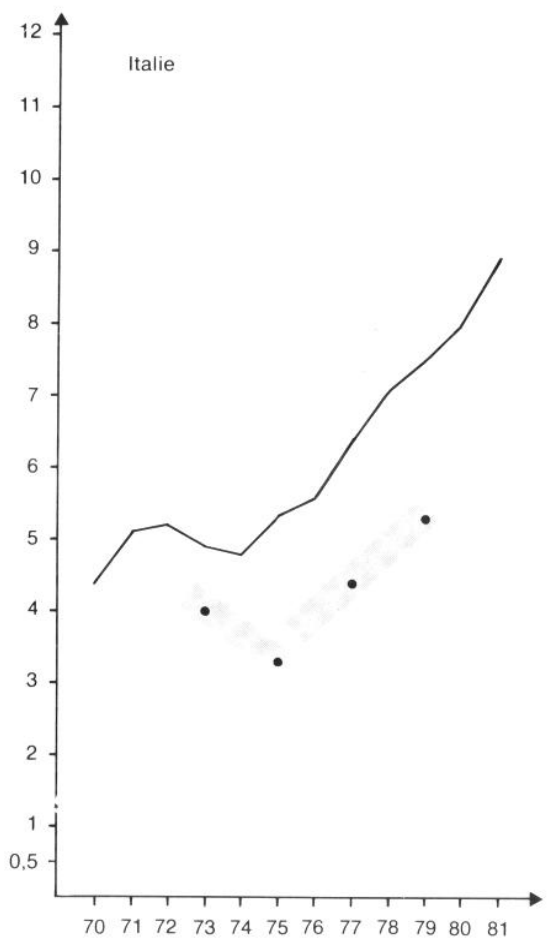
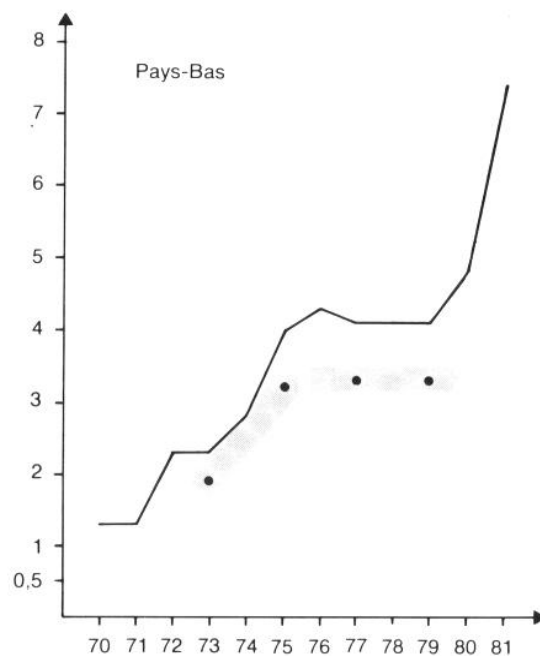
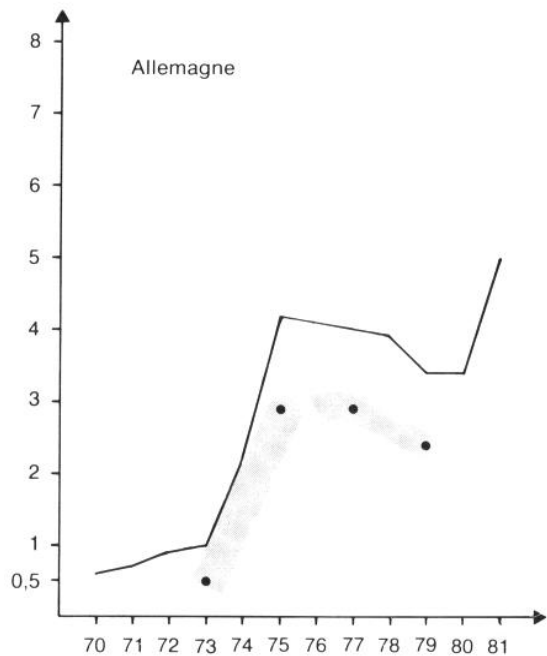
... à partir de données nationales.
Taux de chômage

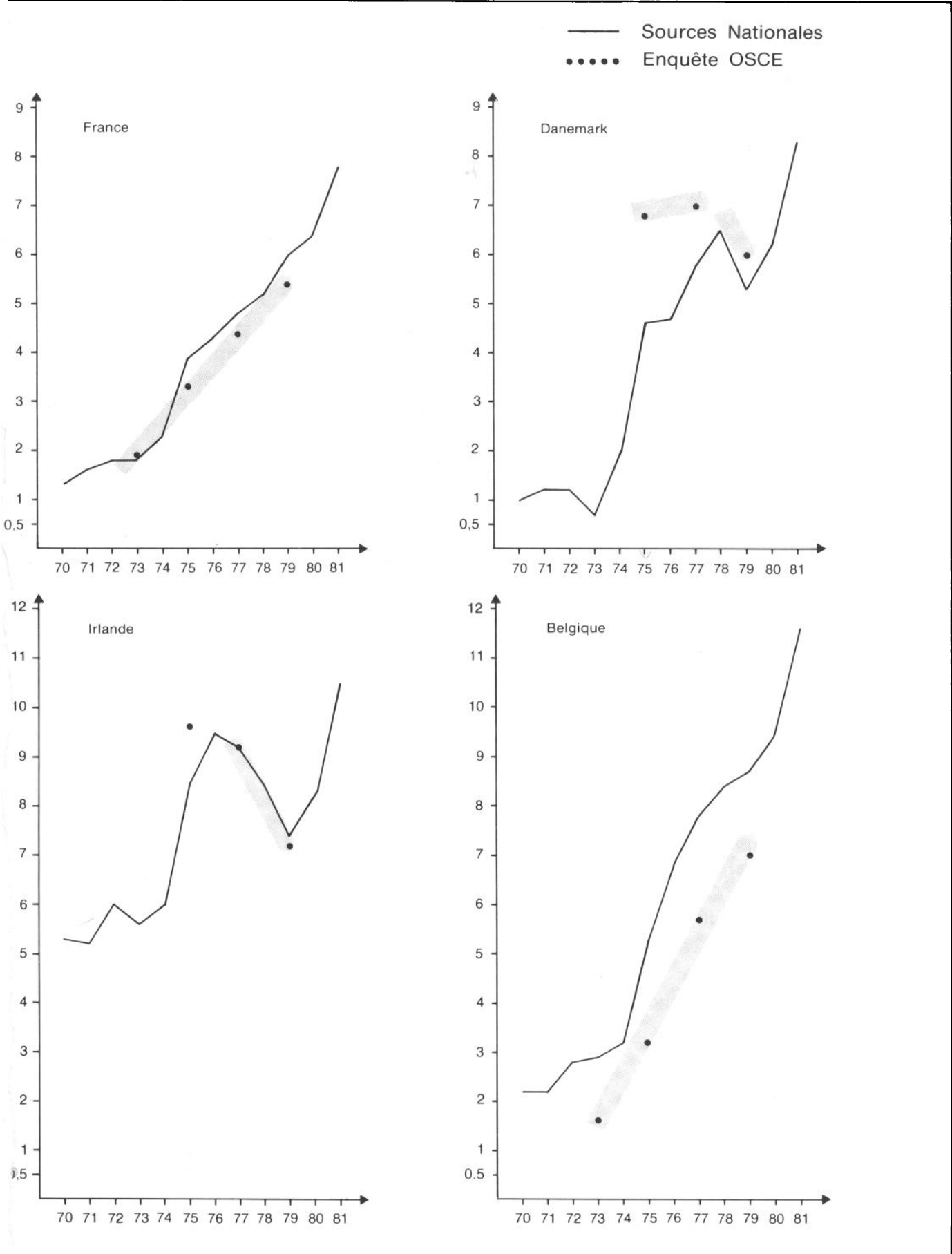
	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81
Allemagne	0,6	0,7	0,9	1,0	2,2	4,2	4,1	4,0	3,9	3,4	3,4	5,0
France	1,3	1,6	1,8	1,8	2,3	3,9	4,3	4,8	5,2	6,0	6,4	7,8
Italie	4,4	5,1	5,2	4,9	4,8	5,3	5,6	6,4	7,1	7,5	8,0	8,9
Pays-Bas	1,3	1,3	2,3	2,3	2,8	4,0	4,3	4,1	4,1	4,1	4,8	7,4
Belgique	2,2	2,2	2,8	2,9	3,2	5,3	6,8	7,8	8,4	8,7	9,4	11,6
Royaume-Uni	2,5	3,2	3,5	2,5	2,4	3,8	5,3	5,7	5,7	5,3	6,9	10,5
Irlande	5,3	5,2	6,0	5,6	6,0	8,5	9,5	9,2	8,4	7,4	8,3	10,5
Danemark	1,0	1,2	1,2	0,7	2,0	4,6	4,7	5,8	6,5	5,3	6,2	8,3
Europe des 9	2,0	2,5	2,7	2,5	2,9	4,3	4,9	5,3	5,5	5,5	6,2	8,1

— La troisième remarque que l'on peut faire concerne la dispersion des niveaux de chômage. En 1973, le taux de chômage moyen était d'environ 2 % avec un écart type de 1 %⁽⁶⁾. En 1979 ce taux moyen

(6) Cet écart type tombe à 0,6 % pour un taux moyen de 1,6 % si on exclut l'Italie qui apparaît en 1973 comme un cas particulier avec un taux de chômage déjà très élevé.

Graphique 1 :
Evolution des taux de chômage





est passé à 4,9 % pour un écart type de 1,6 %. Si on retient l'écart maximum entre les taux de chômage, on a 3,5 % en 1973 (0,5 % en Allemagne et 4 % en Italie), 6,5 % en 1975, 6,1 % en 1977 et 4,8 % en 1979. Le choc de 1975 a conduit à un élargissement de l'éventail des taux qui s'est certes resserré en 1979 sans toutefois revenir à la situation de 1973.

On constate donc un accroissement assez sensible de la dispersion des taux de chômage lorsque ceux-ci augmentent. De ce point de vue la crise modifie de façon très différenciée la situation du chômage dans les pays de la Communauté. Loin d'homogénéiser les situations, elle en accentue les écarts. C'est *a priori* un facteur qui doit conduire à marquer un peu plus encore les spécificités des politiques d'emploi.

Une dernière remarque doit être faite sur les outils statistiques utilisés. En évolution, on peut estimer que les données harmonisées de l'enquête sur les forces de travail sont assez comparables avec les statistiques fournies directement par chaque pays. Par contre cette enquête a plutôt tendance, en terme de niveau, à réduire les chiffres nationaux, sauf pour le Danemark où c'est l'inverse, et peut-être dans une mesure moindre l'Irlande. Cette sous ou surestimation différenciée est à noter car elle peut renvoyer à certaines modifications de structure entre données nationales et données de l'enquête.

Il nous faut maintenant aller plus loin que cette approche globale du taux de chômage et regarder plus en détail, qui est au chômage, pourquoi, depuis combien de temps.

Les caractéristiques du chômage

Le niveau global de chômage traduit un certain état de celui-ci sans que l'on sache ce qu'il recouvre exactement. L'étude de la structure du chômage a justement pour but de préciser par l'intermédiaire d'un certain nombre de variables les caractéristiques de cette population de chômeurs. Compte tenu des sources statistiques utilisées ici, celles-ci concernent le sexe et l'âge de la population en chômage, les causes de ce chômage et sa durée.

L'importance du chômage féminin

Pour l'apprécier on dispose essentiellement de deux indicateurs (tableau 2) :

- La part (en %) du chômage féminin dans le chômage total, qui traduit une plus ou moins forte féminisation de celui-ci.
- Le taux de chômage féminin qui traduit la vulnérabilité au chômage de la population active féminine.

La part du chômage féminin est tout d'abord très *variable* d'un pays à l'autre : 34 % au Royaume-Uni, 64 % en Belgique, en 1979. Elle est

plutôt faible dans trois pays : Irlande, Royaume-Uni et Pays-Bas où elle représente un tiers du chômage, alors qu'elle dépasse les 50 % dans les 5 autres pays.

Ce volume relatif est toutefois tendanciellement croissant dans tous les pays, et ceci alors que le volume global du chômage est lui-même en augmentation. Certes cette croissance est inégale, puisque la part du chômage féminin passe de 49 % en 1973 à 64 % en 1979 en Belgique, alors qu'elle se maintient en France (51 % en 1973 et 54 % en 1979). La crise touche donc de façon privilégiée cette partie de la population avec une ampleur qui varie vraisemblablement selon les réalités de travail féminin dans chaque pays, et selon la place de celui-ci dans l'organisation des marchés du travail.

Si on regarde maintenant non plus le chômage féminin en tant que tel, mais son rapport à la population active à travers le taux de chômage, ce constat est largement confirmé. D'une part on enregistre une augmentation des taux de chômage qui peut aller de 40 % en Italie, à une multiplication par 6 en Belgique ou par 3 en France. Ce phénomène est évidemment à rapprocher de l'évolution globale du chômage : mais d'abord, en dehors de l'Allemagne et de la France, le taux de chômage féminin augmente plus vite que le taux global, ensuite le ralentissement que connaissent les évolutions du chômage global de certains pays en 1979 se traduit peu en terme de chômage féminin, ou même pas du tout comme aux Pays-Bas.

D'autre part le rapport entre taux de chômage féminin et taux de chômage global est très contrasté : largement supérieur à l'unité en Belgique (1,84), en Italie (1,62), en Allemagne (1,46), en France (1,37), il reste inférieur à l'unité au Royaume-Uni (0,88) révélant là encore des situations sur le marché du travail très diverses.

Enfin la dispersion des taux de chômage a nettement tendance à s'accroître : l'écart type de ces taux passe de 1,7 en 1975 à 3,3 en 1979 pour des moyennes respectivement de 4,9 % et 6,9 %.

Nous avons calculé deux autres indicateurs qui confirment ces différents aspects :

- La somme des écarts à l'unité des rapports entre taux de chômage féminin et taux global passe de 1,57 à 3,02 ; ce rapport $\sum_{\text{pays}} (tc_f/tc - 1)$ représente l'éloignement relatif de l'ensemble des pays de l'axe des abscisses dans le graphique du tableau 2. Il traduit bien la détérioration relative de la situation des femmes sur le marché du travail.

- Ensuite, la somme des écarts entre le poids du chômage féminin CH_f/CH et le poids de la population active féminine L_f/L , passe de 0,6 à 1,11 et confirme une fois encore ce constat.

En conclusion il semble qu'on puisse admettre :

- d'une part que la crise a touché fortement, dans tous les pays, la population féminine ;

- d'autre part que cette montée du chômage féminin a été très diversifiée selon les pays.

Tableau 2 : Le chômage féminin

Poids (%) du chômage féminin dans le chômage total

	1973	1975	1977	1979
Allemagne	52	39	48	54
France	51	50	51	54
Italie	39	40	47	50
Pays-Bas	21	22	26	33
Belgique	49	55	54	64
Royaume-Uni	30	44	36	34
Irlande	—	24	21	33
Danemark	—	38	51	60
Europe des 9	—	42	45	49

Taux de chômage féminin

	1973	1975	1977	1979
Allemagne	0,8	3,2	3,8	3,5
France	2,6	4,3	6,1	7,4
Italie	6,1	4,9	7,0	8,6
Pays-Bas	1,7	2,9	3,3	4,1
Belgique	2,6	5,5	10,9	12,9
Royaume-Uni	1,7	5,2	4,4	3,1
Irlande	—	8,7	7,4	8,7
Danemark	—	6,5	8,9	8,4
Europe des 9	—	4,4	5,3	5,6

Sources : [2], [3].

On voit donc que la variable sexe ne peut que marquer la spécificité des politiques d'emploi nationales.

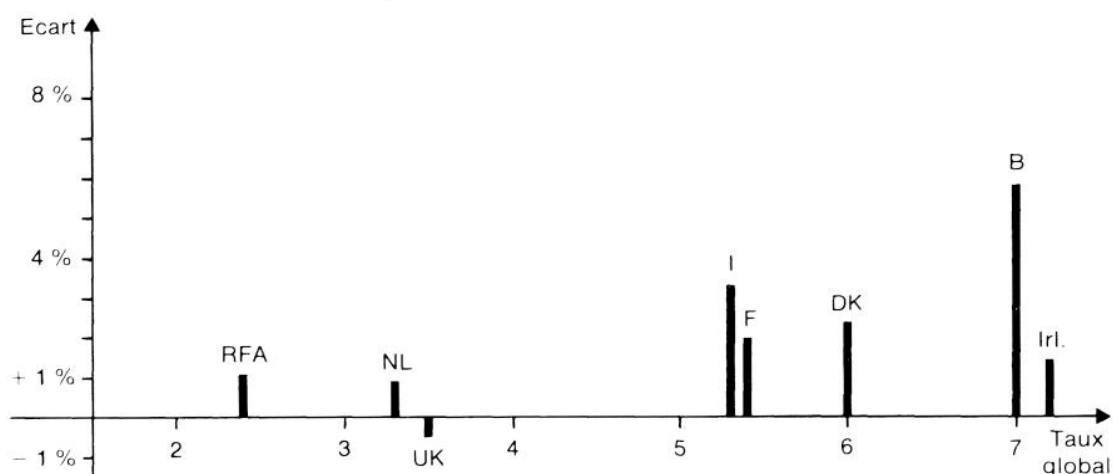
Le chômage élevé des jeunes (tableau 3) :

La répartition des chômeurs selon l'âge révèle de très fortes disparités entre les pays. C'est ainsi que des pays comme l'Allemagne, le Danemark ou le Royaume Uni enregistrent une proportion de chômeurs de plus de 55 ans supérieure à 10 %, alors que celle-ci est inférieure à 5 % en Belgique ou en Italie. Inversement le poids des jeunes chômeurs (moins de 25 ans) tourne autour de 30 % en Belgique ou en Allemagne, au Danemark, mais dépasse 40 % en France et même 60 % en Italie.

Rapport $\frac{\text{taux chômage féminin}}{\text{taux chômage global}}$

	1973	1975	1977	1979
Allemagne	1,60	1,10	1,31	1,46
France	1,37	1,30	1,39	1,37
Italie	1,54	1,48	1,59	1,62
Pays-Bas	0,89	0,90	1,00	1,24
Belgique	1,62	1,72	1,91	1,84
Royaume-Uni	0,81	1,13	0,93	0,88
Irlande	—	0,90	0,80	1,20
Danemark	—	1,04	1,27	1,40
Europe des 9	—	1,19	1,26	1,33

Ecart taux de chômage féminin - taux de chômage global en 1979



Nous avons donc des structures par âge assez contrastées, qui se déforment peu ou plutôt dans le sens d'un rajeunissement relatif.

Mais ce qui frappe surtout, c'est le caractère très élevé des taux de chômage des catégories les plus jeunes. C'est ainsi qu'en Italie un jeune de moins de 20 ans sur quatre est au chômage, en France c'est plus de un sur cinq. Au contraire cette proportion n'est que de 8,8 % au Royaume-Uni, et seulement 5,1 % en Allemagne. Incontestablement ces taux de chômage très différenciés, phénomène que l'on retrouve aussi pour les 20-24 ans mais avec une moindre ampleur, renvoient à des modes d'insertion des jeunes sur le marché du travail très différents d'un pays à l'autre : que 80 % des jeunes en France sortent de l'appareil de formation avec une formation générale ou sans formation, contre 20 % avec une formation professionnelle, n'est sûrement pas neutre par rapport à ce constat lorsqu'on sait que ces chiffres sont inversés en Allemagne.

Tableau 3 : Le chômage selon l'âge

Part (%) des « Plus de 55 ans » dans le chômage total

	1973	1975	1977	1979
Allemagne	10,3	7,9	8,5	10,6
France	13,5	8,5	9,5	8,3
Italie	2,3	2,4	1,3	1,8
Pays-Bas	9,5	7,6	10,8	9,2
Belgique	16,8	7,5	7,2	4,5
Royaume-Uni	18,7	15,8	13,2	10,9
Irlande	—	10,9	10,3	7,7
Danemark	—	14,0	14,3	14,9
Europe des 9	—	9,9	9,1	•

Taux de chômage « 14-19 ans »

	1973	1975	1977	1979
Allemagne	1,3	6,5	6,1	5,1
France	6,0	12,3	18,4	22,7
Italie	18,7	16,0	21,5	25,7
Pays-Bas	3,4	6,9	8,0	10,3
Belgique	4,1	10,0	12,1	14,8
Royaume-Uni	3,7	9,1	10,6	8,8
Irlande	—	21,6	20,3	17,7
Danemark	—	12,7	13,0	9,7
Europe des 9	—	10,2	12,5	13,0

Sources : [2], [3].

Malgré tout il faut remarquer une assez grande stabilité du rapport du taux de chômage des jeunes au taux de chômage global. C'est-à-dire que l'élévation générale du chômage a « profité » dans les mêmes proportions aux catégories les plus jeunes, alors que l'on aurait pu penser qu'elles la subissaient de façon plus accentuée. C'est sans doute là un trait qu'il faut rapprocher des politiques spécifiques importantes qui ont pu être mises en œuvre pour contrarier cette tendance.

Deux phénomènes restent difficiles à appréhender au seul examen de cette structure par âge des chômeurs. Le premier concerne le poids des spécificités démographiques nationales. L'importance du poids des jeunes de 14 à 24 ans dans la population (19,6 %) explique en partie le poids des jeunes chômeurs. Mais le seul aspect démographique n'est

Part (%) des « Moins de 25 ans » dans le chômage total

	1973	1975	1977	1979
Allemagne	32,3	31,9	32,0	28,7
France	40,1	41,3	43,8	41,5
Italie	60,4	59,8	63,2	60,8
Pays-Bas	35,7	36,4	33,9	37,0
Belgique	34,0	42,6	35,7	32,3
Royaume-Uni	27,0	28,9	33,3	36,8
Irlande	—	43,6	40,5	43,7
Danemark	—	31,7	32,1	30,4
Europe des 9	—	38,2	41,4	•

	Taux de chômage 14-19 ans / Taux de chômage global			Taux de chômage 20-24 ans / Taux de chômage global	
	1973	1975	1979	1975	1979
Allemagne	2,6	2,24	2,12	1,51	1,29
France	3,15	3,72	4,2	1,85	2,12
Italie	4,67	4,84	4,84	3,42	3,51
Pays-Bas	1,79	2,15	3,12	1,62	1,60
Belgique	2,56	3,12	2,11	2,18	1,76
Royaume-Uni	1,76	1,97	2,51	1,52	1,63
Irlande	—	2,25	2,45	1,12	1,08
Danemark	—	1,86	1,62	2,07	1,96
Europe des 9	—	2,75	3,09	1,89	2,09

pas toujours pertinent : en France et en Italie, les jeunes de 14 à 24 ans sont relativement moins nombreux qu'en Allemagne ou au Royaume-Uni ! Seule une approche spécifique rendant compte des flux démographiques pourrait nous éclairer sur ce point.

Le second aspect qu'il est difficile d'approcher ici concerne la sensibilité des jeunes actifs à la conjoncture. Elle est difficile à dégager de façon générale : en Belgique il semble que ce soient les adultes de 25-50 ans qui aient à supporter le plus durement le poids de la crise ; aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, le ralentissement de la croissance du chômage ne se manifeste pas pour les jeunes puisque le différentiel des taux continue d'augmenter : absence de politique spécifique efficace ? Changement dans les modes d'insertion ?

Tableau 4 : Les modalités d'entrée en chômage (en % du chômage total)

Recherche d'un premier emploi

	1973	1975	1977	1979
Allemagne	19,9	12,9	14,2	17,4
France	20,0	14,4	17,9	15,8
Italie	62,9	61,8	75,2	69,2
Pays-Bas	13,4	11,1	14,3	17,3
Belgique	20,4	21,8	14,0	12,9
Royaume-Uni	5,3	6,4	11,1	11,7
Irlande	—	24,7	15,9	25,4
Danemark	—	6,1	7,2	6,6
Europe des 9	—	20,4	26,2	27,2

Chômage par démission

	1973	1975	1977	1979
Allemagne	26,2	8,0	12,4	15,8
France	20,6	19,0	17,0	15,3
Italie	2,6	4,6	1,9	2,6
Pays-Bas	10,0	16,1	18,0	23,5
Belgique	11,7	6,7	3,1	5,4
Royaume-Uni	22,9	22,2	23,4	29,3
Irlande	—	10,0	15,1	13,7
Danemark	—	•	0	0
Europe des 9	—	13,5	13,0	14,4

Sources : [2], [3].

En conclusion la structure par âge du chômage souligne la place toute particulière des jeunes. Ceux-ci de par leur mode d'insertion sur le marché du travail sont plus vulnérables à la crise en dépit des politiques d'emploi spécifiques, qui s'efforcent d'éviter une dégradation de leur situation. Le constat général que nous avons présenté souligne à l'évidence l'importance des particularismes nationaux dans leur situation.

Les motifs d'entrée au chômage (tableau 4) :

Compte tenu des données de l'enquête utilisée, nous retiendrons principalement 4 modalités d'entrée au chômage : la recherche d'un premier emploi, le licenciement, la démission, la reprise d'activité après une interruption volontaire. Certes des difficultés existent sur la comparaison des situations qui ne sont pas perçues de la même façon d'un

Chômage par licenciement

	1973	1975	1977	1979
Allemagne	28,3	62,3	42,3	32,2
France	38,4	43,1	41,1	43,5
Italie	18,9	23,1	12,7	13,2
Pays-Bas	60,8	65,5	60,7	51,9
Belgique	64,2	69,4	82,3	80,1
Royaume-Uni	43,5	34,9	31,9	37,6
Irlande	—	54,6	56,0	38,7
Danemark	—	67,9	86,1	88,0
Europe des 9	—	44,7	39,1	37,7

Chômage après interruption volontaire

	1973	1975	1977	1979
Allemagne	22,7	14,4	29,3	32,5
France	13,0	12,5	11,4	8,8
Italie	•	•	1,2	2,1
Pays-Bas	4,8	3,2	2,9	3,5
Belgique	•	•	•	•
Royaume-Uni	17,2	23,8	16,6	11,6
Irlande	—	•	•	8,9
Danemark	—	7,1	5,8	3,1
Europe des 9	—	12,4	12,4	10,4

pays à l'autre, et ce même après harmonisation ; mais les différences de situation nous paraissent tellement marquées qu'elles ne peuvent résulter de seuls biais statistiques, et autorisent donc nous semble-t-il à risquer des comparaisons.

L'importance du chômage de premier emploi ne peut pas être séparée du chômage des jeunes. Effectivement ce type de chômage occupe une place importante en Italie (69 % des causes de chômage), et en Irlande (25 %) ; il rend compte des difficultés des jeunes à trouver un emploi à la sortie du système éducatif. Mais il faut noter qu'en France le chômage de premier emploi concerne moins d'un chômeur sur six (15,8 %) alors que le chômage des jeunes y est très important. Il est vraisemblable que ceci traduit une assez grande employabilité des jeunes, qu'accompagne une forte mobilité : des formes d'emploi variées (travail temporaire, contrats à durée déterminée...) permettent un emploi momentané,

et un passage fréquent sur le marché du travail. Les difficultés d'insertion seraient-elles d'une autre nature. Nous avons là peut-être aussi une distorsion créée par les incitations de l'Etat (par exemple en France à travers la formule des pactes pour l'emploi). D'une façon générale ce type de chômage n'occupe pas, en dehors des deux premiers pays cités, une place très importante. Il faut noter des évolutions très contrastées qui ne manquent pas de surprendre : la croissance très élevée du chômage belge contribue au tassement continu de la part relative de ce chômage de premier emploi, alors que l'on peut déceler le phénomène strictement inverse au Royaume-Uni. Ceci implique-t-il pour ces deux pays que le chômage de premier emploi soit l'objet de préoccupations plus fortes lorsque le chômage global diminue ?

La seconde forme d'entrée au chômage, le licenciement, est la plus sensible socialement, en ce qu'elle traduit plus concrètement un rejet de l'emploi. Or sur ce point les disparités sont considérables : 13 % des chômeurs en Italie en 1979, contre 80 % en Belgique, ou 88 % au Danemark. Est-ce là la traduction d'un chômage plus conjoncturel ou résultant du vieillissement de l'appareil productif dans ces derniers pays, qui s'opposerait à un chômage plus lié au fonctionnement du marché du travail ? Pour la Belgique et l'Italie qui connaissent une croissance importante du chômage sur la période d'étude, les évolutions sont en tout cas fort différentes : le poids des licenciements s'accroît régulièrement pour le premier, alors qu'il décroît pour le second. Un autre aspect ne manque pas de nous interroger : cette forme de mise au chômage est *a priori* très liée aux évolutions conjoncturelles ; si cela est vrai par exemple pour l'Allemagne⁽⁷⁾ et les Pays-Bas qui connaissent une accélération du chômage par licenciement en 1975, ceci l'est moins pour le Royaume-Uni pour qui le doublement du chômage en 1975 s'accompagne d'une baisse sensible du poids des licenciements. La variable licenciement est donc beaucoup moins la facette conjoncturelle du chômage que l'on pourrait croire : elle est liée de façon complexe à d'autres aspects tels que l'évolution du système productif, les types de contrats de travail...

La démission peut apparaître comme la cause de chômage de prospérité : en période de crise la tentation de démissionner est moins forte. C'est en tout cas le constat que l'on pourrait faire au vu des résultats belge, français, ou allemand sur ce point. Pourtant la part grandissante du chômage après démission s'accroît aux Pays-Bas et au Royaume-Uni de façon très sensible. Est-ce une forme de découragement face aux conditions d'emploi, découragement qui conduirait toutefois le démissionnaire à se maintenir en activité ? Il reste que cette forme de chômage reste importante dans les pays à faible taux de chômage, et plutôt faible dans les pays à taux élevé.

Reste une dernière raison d'entrée au chômage : la reprise d'activité après interruption volontaire. Elle concerne pour une proportion importante la reprise d'activité des femmes après avoir élevé des en-

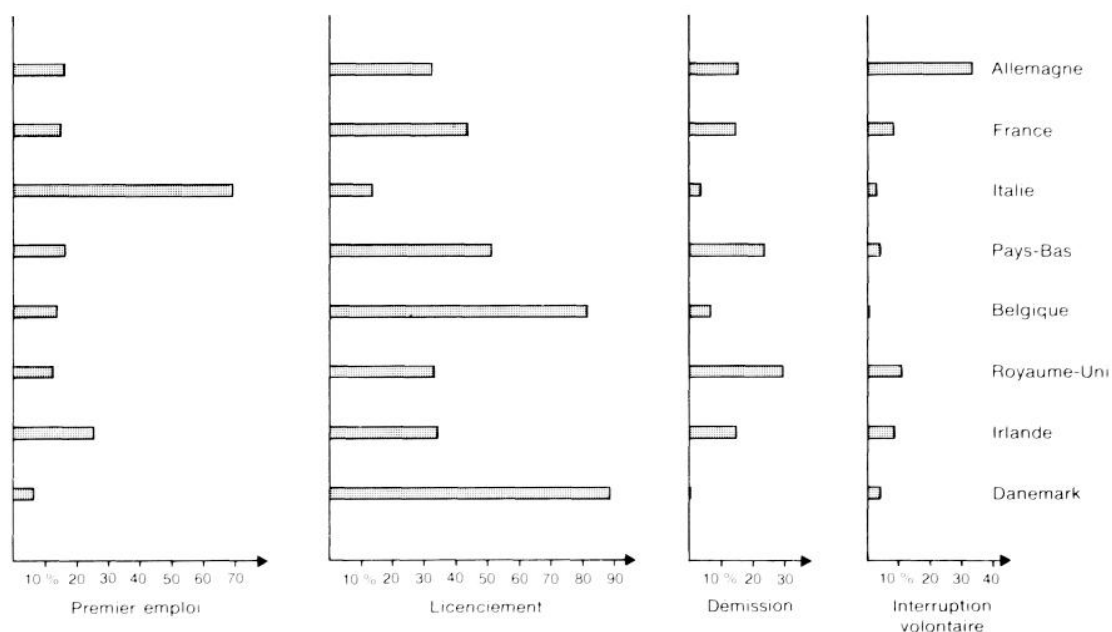
(7) Au vu de ce résultat la sensibilité conjoncturelle du chômage paraît beaucoup plus forte que dans les autres pays européens. Est-ce à dire pour autant que cette sensibilité est aussi forte qu'aux USA ?

fants. La réalité sur ce point est très contrastée : quasi inexistante semble-t-il en Belgique, ou très faible au Danemark, aux Pays-Bas, elle concerne au contraire un chômeur sur trois en Allemagne. En France et au Royaume-Uni, ce type de chômage régresse sensiblement et laisse penser que s'est instauré une sorte d'effet de cliquet qui fait que les retraits d'activité des femmes sont devenus plus rares d'une part, et que d'autre part la crise conduit au découragement et bloque les retours en activité.

Une lecture plus attentive des taux d'activité et de leur évolution pourrait seule permettre de tester cette hypothèse. Il est certain en outre qu'au-delà des évolutions, les différences dans l'importance de cette forme de chômage renvoie à des spécificités dans les comportements d'activité.

Si on essaie de dégager des structures types des entrées au chômage (cf. graphique 2), on s'aperçoit bien vite de l'impossibilité de l'exercice⁽⁸⁾.

Graphique 2 :
Le poids relatif des entrées au chômage en 1979



Sources : [2]. [3]

La structure des raisons d'entrée au chômage ne se déforme de façon mécanique ni en fonction des évolutions conjoncturelles propres à chaque pays, ni en fonction du mouvement global du chômage.

(8) Aucune combinaison-type des 4 variables retenues n'apparaît. A chaque pays correspond une combinaison particulière.

La durée de recherche d'emploi

Il s'agit ici de photographier à un moment donné la distribution des durées de chômage⁽⁹⁾ ; pour éviter de multiplier les variables nous en avons retenu deux : la part des chômeurs qui recherchent un emploi depuis moins de trois mois⁽¹⁰⁾, et la part de ceux qui recherchent un emploi depuis plus d'un an. La première de ces variables renvoie traditionnellement à la viscosité normale du marché du travail et donc à un chômage de type frictionnel, tandis que la seconde traduit plutôt des difficultés d'ordre structurel.

Tableau 5 : Les durées de chômage
Part des chômeurs à la recherche d'un emploi
depuis moins de trois mois

(en %)

	1973	1975	1977	1979
Allemagne	56,2	36,5	30,2	30,9
France	40,4	37,5	29,1	25,5
Italie	13,1	14,7	13,3	11,1
Pays-Bas	34,1	26,4	19,3	23,3
Belgique	26,0	25,6	24,4	10,8
Royaume-Uni	37,9	51,6	35,3	34,4
Irlande	—	49,4	25,9	35,0
Danemark	—	33,7	27,5	26,1
Europe des 9	—	36,5	27,1	24,0

Part des chômeurs à la recherche d'un emploi
depuis un an ou plus

(en %)

	1973	1975	1977	1979
Allemagne	12,8	11,8	26,7	28,7
France	21,7	16,4	26,6	31,0
Italie	36,8	36,3	48,5	51,2
Pays-Bas	21,8	18,6	37,8	35,9
Belgique	37,9	29,7	44,8	61,6
Royaume-Uni	30,4	14,8	27,5	29,5
Irlande	—	19,1	39,2	38,2
Danemark	—	9,4	26,2	36,2
Europe des 9	—	18,4	32,6	37,4

Sources : [2], [3].

(9) En fait il s'agit des durées de recherche d'un emploi car la durée de chômage ne peut être mesurée qu'à la fin de la période de chômage.

(10) On y a ajouté la part des chômeurs, qui tout en étant comptabilisés comme chômeurs n'ont pas commencé leur recherche.

Il faut noter d'emblée la chute de la part du chômage de courte durée avec la croissance générale du chômage, et au contraire une certaine stabilisation de cette part en 1979 pour les pays dont le chômage se ralentit. Ceci tend bien nous semble-t-il à montrer la nature frictionnelle, permanente plus que conjoncturelle, de cette forme de chômage. En ce qui concerne le chômage de plus d'un an, au contraire, sa part dans le chômage total tend plutôt à augmenter. Il faut noter ici, en dehors de l'Italie et de la Belgique, le faible écart qui apparaît entre pays, autour d'environ un chômeur sur trois de longue durée. Pour ces deux pays l'importance du chômage de plus d'un an (51 % du total en Italie, et 62 % en Belgique) souligne l'ampleur de la crise ; mais cette manifestation semblable ne doit pas cacher qu'en fait, ce sont plutôt les jeunes qui sont touchés en Italie et les adultes en Belgique, avec des difficultés pour trouver un premier emploi pour les uns, après licenciements pour les autres.

Le cas un peu particulier du Royaume-Uni mérite d'être souligné : c'est le seul pays qui en 1979 enregistre une diminution du chômage de longue durée, alors qu'en moyenne celui-ci doublait entre 1975 et 1979 en Europe. Est-ce le résultat d'une politique plus attentive vis-à-vis de ce type de population, le résultat d'un système d'allocation chômage, ou les effets d'une reprise sensible de l'activité ?

Si donc les structures des durées de recherche d'un emploi sont marquées par des particularismes propres à chaque pays, il faut pourtant remarquer que leurs déformations entre 1973 et 1979 sont assez homogènes, en dehors du Royaume-Uni qui conserve des proportions de chômage court et long assez semblables entre ces deux périodes. Il paraît là encore difficile d'établir une liaison simple entre durée du chômage et taux de chômage, sans tenir compte du nombre d'entrées au chômage.

L'examen de ces quatre variables caractéristiques des structures de chômage souligne l'ampleur des spécificités nationales, qui sans aucun doute doivent être rapprochées des systèmes d'emploi qui génèrent ce chômage. Au-delà des évolutions contradictoires, il nous paraît intéressant d'examiner la cohérence qui peut apparaître entre ces variables pour un même pays. L'émergence de ces cohérences nationales dans les structures de chômage permettent peut-être alors de dégager de ce point de vue des « types » de pays.

Une typologie des chômages européens en 1979

Nous l'avons vu précédemment, le chômage est une donnée complexe, et le nombre de chômeurs ou le taux de chômage sont loin de pouvoir appréhender la complexité du phénomène. Ces chiffres doivent être complétés par les caractéristiques du chômage telles que son aspect plus ou moins féminin, plus ou moins jeune, plus ou moins long, ainsi

que les causes du chômage. Cet ensemble de caractéristiques forme la structure du chômage⁽¹¹⁾.

Cette structure est-elle différenciée ? Certains pays présentent-ils des similitudes et peut-on opérer certains regroupements ? Pour ce faire il faut synthétiser l'ensemble des variables de la structure du chômage. Deux méthodes d'analyse de données permettent d'arriver à cette fin : la classification hiérarchique ascendante et l'analyse en composantes principales.

— La classification hiérarchique ascendante consiste à regrouper dans un premier temps les deux pays les plus proches pour l'ensemble des variables ; dans un second temps, elle agrège le prochain pays soit à ce groupè, soit à un autre pays en choisissant la proximité la plus grande, et ainsi de suite. Le nombre de regroupements dépend du degré d'homogénéité que l'on veut préserver dans les groupes. L'inconvénient d'une classification automatique vient de ce que l'on ignore quelles sont les variables qui ont permis de différencier ou d'agréger les pays.

— L'analyse en composantes principales peut apporter une certaine connaissance des variables que l'on doit prendre en compte. Cette méthode résume un grand nombre de variables en créant « des axes factoriels » qui sont des combinaisons linéaires des variables d'origine. La qualité de ce « résumé », son caractère plus ou moins exhaustif, s'apprécie par le pourcentage d'inertie contenu dans les axes [5].

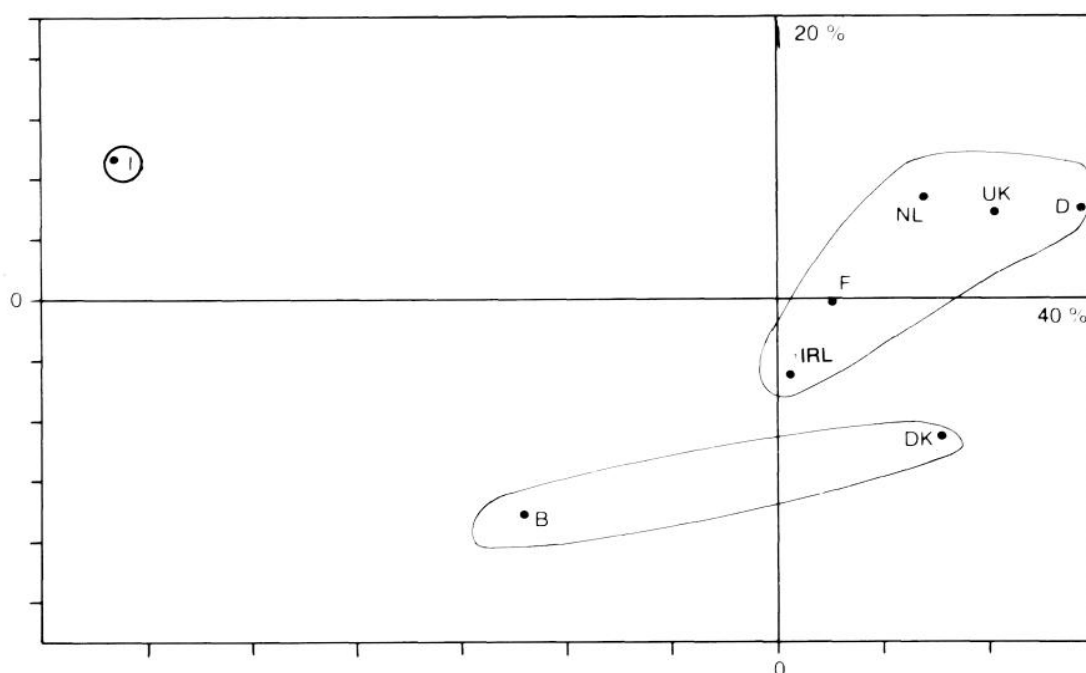
L'analyse en composantes principales en deux axes est assez satisfaisante : elle explique 60 % de l'inertie des données initiales. Le premier axe (en abcisse) situe sur la gauche les pays caractérisés par l'importance du chômage, son aspect jeune ou long, sa durée, et l'importance de la recherche d'un premier emploi. Sur la droite se trouvent les pays aux caractéristiques opposées et où le chômage provient de démissions ou de départs volontaires plus que dans les autres pays. Le deuxième axe situe vers le bas les pays pour lesquels les licenciements sont une cause de chômage importante.

La place particulière de l'Italie ressort nettement. On remarque aussi la position particulière du Danemark et de la Belgique, vis-à-vis du deuxième axe.

La classification hiérarchique établit parallèlement la pertinence de ces différences et similitudes d'un point de vue global (voir graphique 4) : l'Italie se détache nettement des autres pays européens, et la Belgique et le Danemark apparaissent typés. Par contre les regroupements des autres pays diffèrent suivant la méthode employée : c'est le signe d'une hétérogénéité.

(11) Plus précisément, les variables prises en compte sont : le taux de chômage, le taux de chômage féminin, le taux de chômage masculin, le poids des femmes parmi les chômeurs, le poids des jeunes (14 à 24 ans), le poids des chômeurs âgés de 55 ans ou plus, les taux de chômage par classes d'âges (14-19 ans, 20-24, 25-29, 30-39, 40-49, 50-59, 60-64 ans), le poids des chômeurs suivant la durée de chômage (moins d'un mois, de 1 à 2 mois, de 3 à 5 mois, de 6 à 12 mois, plus d'un an), le poids des chômeurs selon la cause du chômage (licenciement, démission, perte d'un emploi indépendant, interruption volontaire d'activité, recherche d'un premier emploi). Le chômage provenant de la retraite ou de la perte d'une activité occasionnelle a été délaissée, car il est sans signification pour certains pays.

Graphique 3 :
Analyse en composantes principales des structures du chômage en 1979



NB : Les pourcentages indiquent la proportion d'inertie « expliquée » par chaque axe.

Une fois ces regroupements opérés, nous pouvons analyser plus précisément leurs caractéristiques en essayant de croiser cette approche avec l'analyse par variable menée précédemment.

1^{er} groupe : l'Italie (tableau 6)

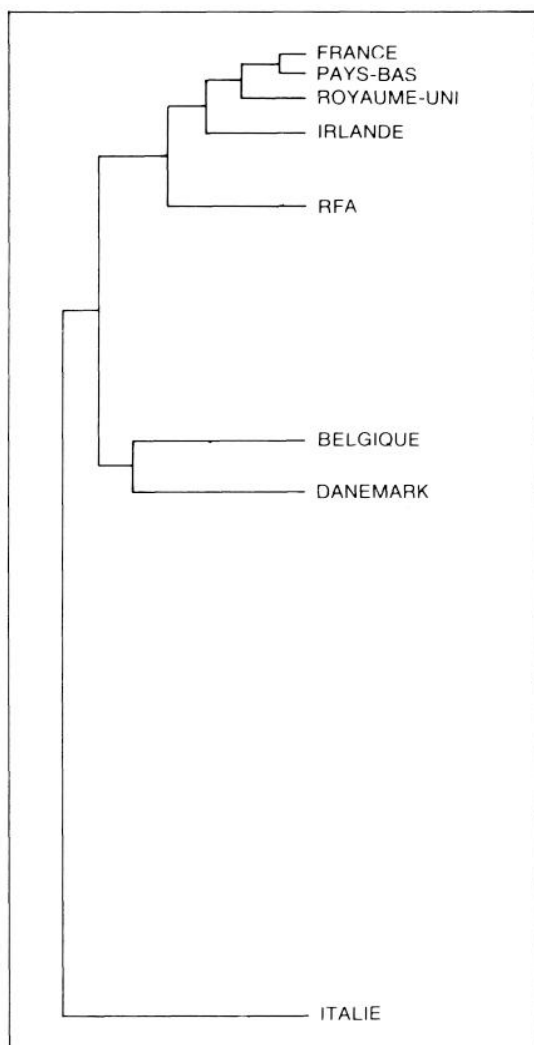
L'Italie se distingue par l'importance du poids des chômeurs jeunes, et par le faible poids des chômeurs de 55 ans ou plus. Cela ne tient pas aux facteurs démographiques : le poids des jeunes dans la population active n'est que de 15,3 %, mais le taux de chômage des jeunes de 14-19 ans ou 20-24 ans est particulièrement élevé (26 % et 19 %). Il n'est donc pas étonnant que la cause prépondérante du chômage soit la recherche d'un premier emploi. Dans ce pays, plus de la moitié des chômeurs attendent depuis plus d'un an.

Ces particularités ne sont pas nouvelles : en 1973 l'ampleur du chômage jeune et la recherche d'un premier emploi surprenaient déjà, alors que les causes volontaires de perte d'emploi étaient étonnamment faibles.

2^e groupe : la Belgique et le Danemark

La Belgique a un taux de chômage important, surtout à cause du taux de chômage des femmes. Le chômage est surtout dû aux licenciements et il est de longue durée.

Graphique 4 :
Classification hiérarchique des structures du chômage en 1979



NB : L'écart entre deux pays ou groupes agrégés dépend de la distance maximum existant à l'intérieur du groupe.

Tableau 6 : Les particularités du chômage italien

	1979		1973	
	Italie	CEE *	Italie	CEE *
Poids des chômeurs de moins de 25 ans	60,8 %	33 %	60,4 %	38,3 %
Poids des chômeurs de 55 ans ou plus	1,3 %	8,5 %	2,3 %	11,2 %
Poids des chômeurs à la recherche d'un premier emploi	59 %	15 %	62,9 %	23,7 %
Poids des chômeurs depuis un an ou plus	51,2 %	39 %	36,8 %	26,9 %

* Moyenne non pondérée.

En 1973, ce pays se distinguait déjà par l'importance du chômage faisant suite aux licenciements, mais le taux de chômage féminin était proche du taux de chômage global.

Le Danemark est assez proche de la Belgique : on y trouve un taux de chômage global et surtout féminin élevé. Le chômage est dû aux licenciements de façon prépondérante. Par contre, le taux de chômage des 50-59 ans est relativement important, et le chômage de longue durée (un an ou plus) reste inférieur à la moyenne.

En 1975, une telle segmentation du chômage était loin d'apparaître, par contre les licenciements étaient une forme privilégiée d'entrée au chômage.

Tableau 7 : La proximité des chômages belges et danois

1979	Belgique	Danemark	CEE *
Taux de chômage	7,0 %	6 %	5,0 %
Taux de chômage féminin ...	12,9 %	8,4 %	7,1 %
Part des licenciements	80 %	88 %	48 %
Part des personnes au chômage depuis un an ou plus	61,6 %	36,2 %	39 %

* Moyenne non pondérée.

Les autres pays : un ensemble hétérogène

- La RFA

En 1979, ce pays a le taux de chômage le plus faible (2,4 %) et le taux de chômage des jeunes est relativement modéré. Le chômage dû à l'interruption volontaire d'activité est important (32,5 %), et le chômage de longue durée (1 an ou plus) est moins fréquent qu'ailleurs. Cette situation est calquée sur celle qui régnait en 1973.

- Le Royaume-Uni et les Pays-Bas

Le taux de chômage y est modéré (3,3 % ou 3,5 %) et le taux de chômage des femmes ou des jeunes de 20 à 24 ans est relativement faible. Les licenciements constituent une cause majeure du chômage (38 ou 52 %), mais les démissions ne sont pas négligeables (24 ou 29 %). Le poids du chômage de très courte durée (moins d'un mois) est important (16 %).

Par contre, le poids du chômage dû à une interruption volontaire, et le poids du chômage de 1 à 2 mois est plus élevé au Royaume-Uni.

- La France et l'Irlande

La structure du chômage selon l'importance du chômage féminin, le mode d'entrée au chômage, le poids du chômage de longue durée est

similaire et semblable à la moyenne des pays de la CEE. Le taux de chômage féminin est plus élevé, les licenciements sont la cause principale du chômage, avant la recherche d'un premier emploi.

Ces deux pays se distinguent par : a) un taux de chômage plus important en Irlande (7,2 % au lieu de 5,4 % en France) ; b) un chômage des jeunes accentué en France et paradoxalement un chômage dû à la recherche d'un premier emploi plus faible. En revanche, la perte d'un emploi occasionnel est une cause de chômage non négligeable (15,5 %).

Conclusion

Au terme de cette analyse, il semble que les aspects hétérogènes l'emportent sur les aspects homogènes. Il n'apparaît pas possible, malgré la dimension internationale de la crise, de dégager une structure commune des déséquilibres de l'emploi.

La structure du chômage ne se laisse pas cristalliser dans une forme typique, propre aux pays industrialisés de la CEE. Au contraire, les disparités sont frappantes, tant en ce qui concerne la segmentation du chômage que son mode de formation. Tout au plus a-t-on trouvé deux pays qui pouvaient raisonnablement être considérés comme similaires d'après les deux méthodes d'analyse de données employées : ce sont la Belgique et le Danemark caractérisés par la vulnérabilité des femmes et par l'importance des licenciements dans la création du chômage. Les différenciations observées par ailleurs ne se laissent pas ordonner suivant la taille des pays, et ne peuvent donc être interprétées comme étant engendrées par des différences d'organisations des marchés du travail liées à leur dimension. On ne peut pas dire non plus que ces différences structurelles reflètent l'ampleur du chômage : la Belgique et l'Irlande connaissent un chômage exceptionnellement important, mais dont les caractéristiques sont notablement différentes : durée, chômage féminin et causes (voir tableau 8). Les particularités nationales s'inscrivent donc fortement dans la structure du chômage des pays de la CEE. Les choix relatifs aux catégories de population active qui vont être exclues de l'emploi, et par quels mécanismes, semblent dépendre tout autant du fonctionnement socio-économique de chaque pays que d'une logique propre au chômage de crise.

Plus précisément, même si la structure du chômage s'est modifiée dans chaque pays, la croissance du chômage n'a pas fondamentalement remis en cause les particularités du chômage, bien qu'elle ait tendance à les déplacer. On peut dépeindre à grand trait la montée du chômage de 1973 à 1977 par une déformation de la structure de chaque pays vers une population plus jeune, plus féminine, et un chômage davantage causé par des licenciements, ou par la recherche d'un premier emploi selon le cas. Mais, comme on assiste à une déformation semblable dans chaque pays, les spécificités se maintiennent. La segmentation du chômage est confirmée au cours de la période 1977-1979 où

les évolutions ont été différentes : la tendance à l'aggravation du chômage n'a pas connu de retournement dans certains pays (France, Italie, et peut-être Pays-Bas), alors qu'elle s'est inversée dans d'autres pays (Irlande, Danemark, Royaume-Uni et RFA). Dans le premier groupe de pays, le chômage s'est étendu principalement aux jeunes ou aux femmes. Mais encore une fois, et malgré ce mouvement général, les différences structurelles persistent.

Tableau 8 : Les contrastes au sein d'un chômage prononcé

1979	Belgique	Irlande
Taux de chômage	7,0	7,2
Taux de chômage féminin	12,9	8,7
Causes du chômage :		
— licenciement	80,1	38,7
— démission	5,4	13,7
— recherche d'un premier emploi	12,9	25,4
Poids des chômeurs selon la durée :		
— moins d'un mois	5,0	15,4
— un an ou plus	61,6	38,2

Ce double constat quant aux particularités et à leurs évolutions pose au moins deux questions du point de vue de la politique économique :

— Les caractéristiques de chaque pays reflètent-elles les données ou les habitudes socio-économiques de chaque Etat, que les politiques spécifiques du marché du travail tenteraient d'atténuer, ou au contraire est-ce que ces politiques elles-mêmes ne sont pas à l'origine de la structure du chômage telle que nous la connaissons ?

— Tout se passe comme si les différents pays géraient leurs déséquilibres (chômage) par un schéma de rationnement qui leur est propre. Si une politique européenne du marché du travail apparaissait nécessaire, n'impliquerait-elle pas un minimum de consensus sur un schéma de rationnement commun ?

Cette étude a davantage permis d'identifier les problèmes que de les résoudre. Descriptive, elle est un préalable nécessaire à une meilleure compréhension des politiques de l'emploi. Certains problèmes n'ont pas été considérés : la récurrence du chômage, sa dimension régionale et l'importance des bassins d'emplois, enfin les rapports entre qualification des individus et chômage. Il faudrait relier les caractéristiques structurelles et les conjonctures nationales en analysant les effets de la croissance et de la durée du travail. Les relations entre marché du travail et système d'emploi de chaque pays méritent aussi d'être étudiées. Ces derniers thèmes seront abordés ultérieurement.

Références bibliographiques

- [1] EUROSTAT (1977) - « Enquête par sondage sur les forces de travail : Méthodes et définition ».
- [2] EUROSTAT (1980) - « Enquête par sondage sur les forces de travail : 1973-1975-1977 ».
- [3] EUROSTAT (1981) - « Enquête de 1979 ».
- [4] OCDE (1979) - « L'emploi et le chômage : critères de mesure ».
- [5] Volle (1978) - « Analyse des données », éditions Economica.